



# **Informations du Délégué universitaire aux IRSC**

**03/2015**

**Dr Christian Baron, Ph.D.  
Département de biochimie et médecine moléculaire**

**1. Transition des programmes ouverts**

**2. Changements aux Instituts des IRSC**

# Transition des programmes ouverts I

- Introduction de deux nouveaux types de subventions: **Fondation et Projet**

**Fondation** - soutien des personnes, chefs de file ou très prometteurs

- pour 7 ans (5 pour juniors), évaluation en 3 étapes
- on peut détenir une seule demande comme directeur (PI)
- experts (collaborateurs) peuvent recevoir des fonds

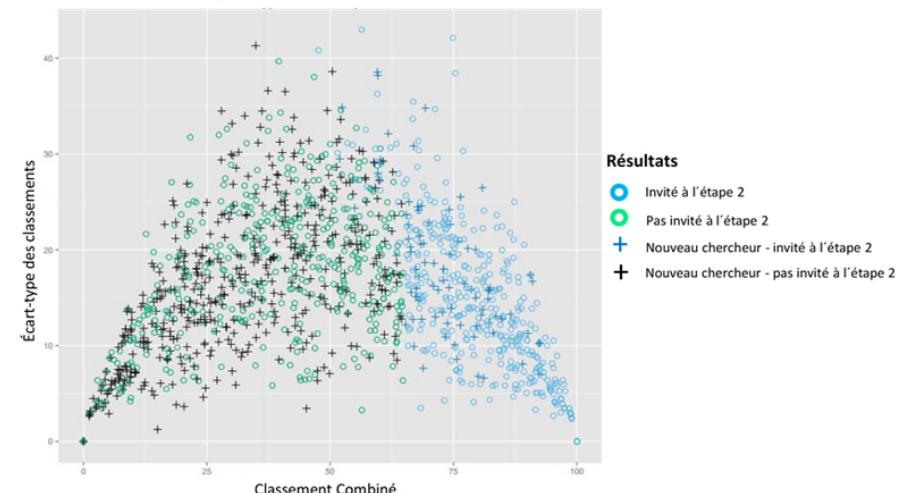
**Projet** - ouvert à toutes les idées pour la recherche en santé

- pour 1-5 ans, évaluation en 2 étapes
- pas de limite explicite pour nombre de demandes, mais limitation des soumissions

## - Étape 1 de l'évaluation des demandes Fondation

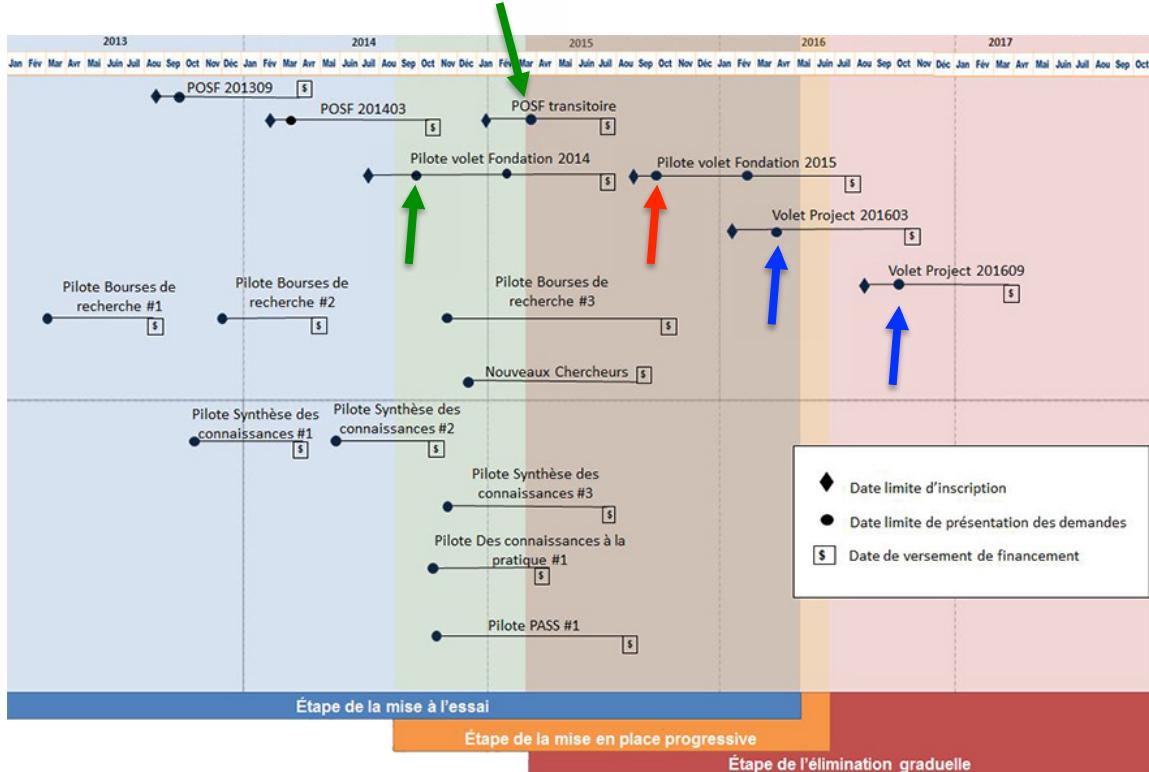
- 29/97 demandes à l'UdeM acceptées  
20 en Médecine, distribution entre les piliers n'a pas changé

- Taux de succès prévu entre 32-45% à l'étape 2 (150-210 sur 467 invités, 15% pour nouveaux chercheurs)  
-> 445 demandes ont été soumises



# Transition des programmes ouverts II

- Annonce des résultats du concours Fondation prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2015, aussi résultats du dernier **concours ouvert de transition**
- 3328 demandes inscrites (similaire à mars 2014), 450-600 subventions prévues
- Budget d'environ 500 millions \$ pour les deux concours (ajout de 10 millions par année depuis 2014)
- Premier concours **Projet** en printemps 2016



## Défis:

- Écarts de financement (Programme de dépannage à l'UdeM)
- Manque de concours (nouvelles recrues)
- Juste **UNE** soumission par année permise au volet projet pendant la transition (2 ans)

# Intégration des programmes ouverts existants

- Les dates limites prévues du dernier concours de chacun de ces programmes sont les suivantes :

Programme ouvert existant	Lancement du concours	Date limite d'inscription prévue
Programme ouvert de subventions de fonctionnement	novembre 2013	mars 2015*
Partenariats pour l'amélioration du système de santé	juin 2015	octobre 2015
Synthèse des connaissances	juin 2015	janvier 2016
Des connaissances à la pratique	juin 2015	octobre 2015
Démonstration des principes (I et II)	juin 2015	septembre 2015
Programme de recherche en collaboration avec l'industrie	juin 2015	septembre 2015
Bourses salariales de nouveau chercheur	juillet 2015	décembre 2015

\* La date limite du concours du POSF transitoire était le 2 mars 2015.

Legacy Open Program	Competition Launch	Anticipated Application Deadline
Open Operating Grants Program	November 2013	March 2015*
Partnerships for Health System Improvement	June 2015	October 2015
Knowledge Synthesis	June 2015	January 2016
Knowledge to Action	June 2015	October 2015
Proof-of-Principle (I and II)	June 2015	September 2015
Industry-Partnered Collaborative Research Program	June 2015	September 2015
New Investigator Salary Awards	July 2015	December 2015

# Modernisation des instituts I

... Plus précisément, les IRSC s'emploient :

- **à restructurer les conseils consultatifs des instituts (CCI)**, afin qu'un nombre réduit de conseils serve plusieurs instituts. Ce modèle consultatif permettra d'améliorer la collaboration entre les grands axes, les disciplines et les communautés de recherche, tout en réduisant le fardeau administratif. Différentes options visant le regroupement des conseils sont en voie d'élaboration dans le respect de la règle de base : **les 13 instituts continuent de bénéficier de conseils d'experts**;
- à accroître davantage la capacité du conseil scientifique des IRSC de lancer des possibilités de recherche à fort potentiel d'impact et qui recourent plusieurs secteurs en faisant en sorte que les instituts investissent la moitié de leur budget dans **un fonds de recherche commun (50% des fonds)** destiné à cette fin;
- **à renforcer la coordination organisationnelle et le soutien central des instituts** en faisant relever de manière fonctionnelle les directeurs scientifiques des dirigeants de portefeuille et en intégrant le personnel des instituts en poste à Ottawa aux trois portefeuilles des IRSC;
- **à établir un cadre robuste pour appuyer une évaluation régulière du rendement et de la pertinence des instituts.**

**Crainches:**

- Limitation d'expertise et de la diversité d'opinions aux CCI restructurés
- Exigence « implicite » de contrepartie de financement?
- Perte de personnel dédié avec de l'expérience
- Compétitivité de secteurs/instituts moins bien développés

# Communiqué des IRSC du 22.12.2014

## Information sur les modifications aux instituts

En août 2014, le conseil d'administration a demandé de mettre en œuvre une série d'améliorations pour s'assurer que les investissements des IRSC dans la recherche en santé contribuent le plus possible à la santé des Canadiens.

Le travail continue d'avancer à cet égard. Il est important de noter **qu'aucun changement ne sera apporté au nombre ou à la liste des instituts et qu'il n'y aura pas de réduction du montant total du financement** offert aux chercheurs en santé canadiens. Voici les deux principales modifications prévues :

- Restructuration des conseils consultatifs des instituts (CCI). Cette restructuration a pour but de renforcer la conception d'initiatives de recherche novatrices, transdisciplinaires et prometteuses. Elle vise à favoriser une meilleure collaboration entre instituts. Elle complète d'autres mécanismes consultatifs déjà en place aux IRSC, comme ceux qui touchent les initiatives phares, et les activités de sensibilisation du milieu entreprises par chaque institut. Les décisions sur la façon dont les CCI seront structurés n'ont pas été prises. Elles seront influencées par des discussions avec les membres actuels des CCI, les directeurs scientifiques et les cadres des IRSC.
- Création d'un fonds de recherche commun. Ce fonds appuiera le développement d'initiatives phares prometteuses et à impact élevé qui font intervenir plusieurs instituts et disciplines. Il offrira aux gouvernements, aux organismes de charité, aux établissements de recherche et à d'autres partenaires l'occasion de mettre à profit les investissements des IRSC. Il fournira aussi une solide assise pour établir des partenariats vigoureux nécessaires à la réussite. Le fonds de recherche commun **n'exige pas de financement de contrepartie égal.**

La direction des IRSC a mis sur pied des groupes de travail pour explorer la meilleure façon de mettre en place ces changements et d'en guider la mise en œuvre. Les équipes de mise en œuvre doivent prendre en considération tous les points de vue qu'elles ont reçus récemment du milieu de la recherche en santé, et elles recevront d'autres suggestions et commentaires.